



**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Koen GEENS, Ministre de la Justice,
concernant la perte de trace d'un bracelet électronique
- déposée le 25 novembre 2015 -**

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le gouvernement a présenté une dizaine de mesures dont l'imposition d'un bracelet électronique pour les personnes fichées par les services d'analyse de la menace.

Cependant, il semblerait que dernièrement, un homme portant le bracelet électronique a disparu des radars.

Monsieur le Ministre, mes questions sont donc les suivantes :

- Est-ce que vous pouvez confirmer la disparition d'un porteur de bracelet électronique ? Serait-il le premier détenu à être perdu de vue ? Comment expliquez-vous cette disparition ?
- Le détenant d'un bracelet électronique n'est-il pas 24h sur 24 sous surveillance ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

REPONSE

Le cas évoqué dans la presse concernait une personne qui avait des peines en cours d'exécution d'un total de 24 mois, pour vols et trafic de drogue.

Le condamné concerné n'avait pas respecté son schéma de temps et s'était soustrait pendant près de deux heures au monitoring du Centre flamand de surveillance électronique. Le Centre a alerté la police locale immédiatement. Celle-ci a pu appréhender la personne et l'administration pénitentiaire a pris la décision de la remettre en prison pour la poursuite de l'exécution de ses peines.

Le monitoring électronique court 24 heures sur 24 et quand quelqu'un s'y soustrait, comme en l'occurrence, une procédure d'alarme est lancée. Il n'est donc pas resté longtemps hors de vue.

Des cas similaires se sont déjà produits, mais ce n'est heureusement qu'une très petite minorité. Il n'est pas possible de communiquer des chiffres exacts, étant donné que la mise en œuvre de la mesure de surveillance électronique est une compétence des Communautés.

Le ministre,

Koen GEENS.

Annexe(s): Non